

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE MARDI 26 MAI 2026**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procurations : 2
Absent : 0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BECHETOILLE Xavier, BOUDON Sophie, CHALIER-PASCAL Maryline, CHAMPREDON Éric, CUMINAL Yannick, DOLADILLE Damien, GRANIER GUYLHEM, PARENT Philippe, PAULHAC Corinne, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine, VASSAL Aurore.

Présents par procuration : Madame BOUDON Sophie à Madame VASSAL Aurore, Madame PANTEL-BEILLA Emilie à Madame SOULIER Anne.

Absent :

Secrétaire de séance : Madame TREBUCHON Géraldine

3 – OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits. Il propose d'adopter la décision modificative qui se décompose ainsi :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315-346 : EQUIPEMENTS LOISIRS ET NATURE	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-101 : BATIMENTS COMMUNAUX	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-1 ;

VU le Budget Primitif de la Commune adopté le 28/04/2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget de la Commune de l'exercice 2026, telle que présentée.

Le Maire,

Samuel SOULIER